RCS : COUTANCES
Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00441
Numéro SIREN : 814 083 622
Nom ou dénomination : Abattoir Salariés Solidaires Normandie

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2016 sous le numéro de dépôt 1259

FL/SF

POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 2016A 1159
LE 18-04-2016
GREFFIER DU TRIBUNAL

ABATTOIR SALARIES SOLIDAIRES NORMANDIE
A.S.S.N.
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 563.640 €
Siège Social : SAINTE CECILE (50)
Rue Armand Ligot
RCS COUTANCES 814.083.622

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23 FEVRIER 2016

Le 23 février 2016, à 12 heures, les associés de la Société ABATTOIR SALARIES SOLIDAIRES NORMANDIE se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Laurent BOUVET préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Sébastien LAFON est désigné secrétaire de séance.

La société FIDECOMPTA, Commissaire aux Comptes de la Société, représentée par Monsieur Stéphane BLANCARD, dûment convoquée, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exact, sincère et véritable, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 51.471 actions sur les 56.364 actions composant le capital social, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence
- Les statuts de la Société
- Le texte des résolutions
- Le projet de statuts refondus

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'on été dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

IR SL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En matière ordinaire
- Reprise des engagements de la Société en formation
- Nomination du Président
- Nomination des membres du Comité de Direction
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

En matière extraordinaire
- Refonte des statuts
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président ouvre les débats.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour ordinaire :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - REPRISE DES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'Assemblée Générale décide expressément de reprendre l'ensemble des actes et engagements effectués au nom et pour le compte de la Société en formation par les fondateurs de la Société tant ceux intervenus préalablement à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés que ceux réalisés postérieurement à celle-ci jusqu'à ce jour et notamment :

- dépôt du capital social intégralement libéré à concurrence de la somme de 563.640 €

- ouverture d'un compte bancaire auprès de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, Agence Entreprises MANCHE au nom de la Société,

- souscription initiale au capital social de la SOCIETE NOUVELLE AIM GROUP, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social à SAINTE CECILE (50) et immatriculée au RCS de COUTANCES sous le n° 811.171.099, à concurrence de 66 parts sociales, d'une valeur nominale de 10 € chacune.

- adhésion au pacte d'associés de ladite SOCIETE NOUVELLE AIM GROUP en date du 17 avril 2015 et son avenant en date du 16 novembre 2015.

- souscription de 53.266 actions nouvelles de la SOCIETE NOUVELLE AIM GROUP émises au pair et représentant ainsi un apport en numéraire de 532.660 €, dans le cadre d'une augmentation de capital social globale de 849.000 € réalisée le 16 novembre 2015.

Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 41.750 actions ont voté pour.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 6.754 actions se sont abstenus.

Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 271 actions, ont voté contre.

Cette résolution est adoptée à la majorité au moins des actions représentant le capital social.

SECONDE RESOLUTION – NOMINATION DU PRESIDENT

Après avoir rappelé que la désignation du Président relève par principe du Comité de Direction mais que Monsieur Laurent BOUVET n'a été nommé statutairement, à titre provisoire, que jusqu'à la plus prochaine réunion de la collectivité des associés, l'Assemblée Générale décide de nommer et confirmer ainsi dans ses fonctions, pour une durée de quatre (4) années à compter de ce jour, en qualité de Président :

- Monsieur Laurent BOUVET, demeurant à BEAUCHAMPS (50) La Corbinière.

Ayant réuni le plus grand nombre de voix des associés présents et votants.

Sa nomination sera ratifiée, en tant que de besoin, lors de la plus prochaine réunion du Comité de Direction de la Société pour la durée ci-dessus.

Monsieur Laurent BOUVET déclare accepter ses fonctions et atteste sur l'honneur n'être atteint par aucune incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible d'empêcher ou faire obstacle à l'exercice d'un tel mandat.

Conformément aux statuts, le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des domaines relevant de la compétence du Comité de Direction ou de la collectivité des associés.

Monsieur Laurent BOUVET décide de convoquer le Comité de Direction dont les membres seront désignés dans le cadre de la résolution suivante, pour une réunion appelée à se tenir à l'issue de la présente Assemblée, à l'effet d'entériner sa nomination.

Cette résolution est adoptée à la majorité au moins des actions représentant le capital social.

TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Connaissance prise de l'absence de désignation des premiers membres du Comité de Direction dans le cadre des statuts et des candidatures présentées, l'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de quatre (4) années à compter de ce jour, à ces fonctions, les 17 associés suivants, ayant réuni le plus grand nombre de voix des associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la condition cumulative consistant à réunir également au moins 50 % des voix des associés de la Société, seuls trois personnes l'ayant rempli alors que le comité de direction doit comporter aux termes des statuts au moins 11 membres et 17 au plus :

- Monsieur Maxime ROUSSEL, demeurant à DOMJEAN (50) 2 Pithaunay Debas.
- Madame Laetitia TESNIERE, demeurant à LA BLOUTIERE (50) Rue du Bourg.

IL C1

- Monsieur Franck JARDIN, demeurant à CAHAGNES (14) Village Craham.
- Monsieur Gilbert ANFRAY, demeurant à LA CHAPELLE CECELIN (50) 15 Rue de l'Hippodrome.
- Monsieur Anthony BINARD, demeurant à SAINTE CECILE (50) 20 Rue Bellevue.
- Monsieur Bruno LANGELIER, demeurant à VILLEDIEU LES POELES (50) 20 Route de la Lande d'Airou.
- Monsieur Pascal FERON, demeurant à LA HAYE PESNEL (50) Chez Madame Solange FERON – 4 Rue Saint Exupéry.
- Monsieur David BAUMEL, demeurant à PERCY (50) 11 Rue des Charmilles.
- Monsieur Thierry OZENNE, demeurant à SAINT AUBIN DES BOIS (14) La Prevostiere.
- Monsieur Franck CHRETIENNE, demeurant à BEAUCHAMPS (50) Le Bourg Lot Les Pommiers.
- Madame Isabelle LEBOUVIER, demeurant à FLEURY (50) La Hervière.
- Monsieur Florent PIEN, demeurant à RAMPAN (50) 32 Le Grand Hamel.
- Monsieur Ludovic MARTIN, demeurant à PERCY (50) La Guillerie.
- Madame Sylvie ETARD, demeurant à SAINT MARTIN DE BREHAL (50) 30 Rue des Tadornes.
- Monsieur Laurent MACHARD, demeurant à SAINT SEVER (14) La Guermonderie.
- Monsieur Yohann MONTAIGNE, demeurant à LA MANCELLIERE SUR VIRE (50) 24 Route de la Duquerie.
- Madame Florence BARBOT, demeurant à LE GRAND CELLAND (50) 3 La Haute Anglaicherie.

Ces derniers ont, chacun, déclaré, accepter lesdites fonctions et attesté sur l'honneur n'être atteint par aucune incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible d'empêcher ou faire obstacle à l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à la majorité au moins des actions représentant le capital social.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 36.451 actions ont voté pour.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 8.494 actions se sont abstenus.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 2.457 actions, ont voté contre.

Cette résolution est adoptée à la majorité au moins des actions représentant le capital social.

Puis Monsieur le Président ouvre la séance sur l'ordre du jour extraordinaire.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour extraordinaire, sont mises aux voix :

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - REFONTE DES STATUTS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, ayant pris acte des difficultés juridiques d'application des statuts dans leur rédaction initiale, notamment quant à l'absence de définition des modalités relatives à l'adoption des décisions relevant de la compétence de la collectivité des associés et d'une inaliénabilité particulièrement inadaptée, décide de refondre purement et simplement lesdits statuts, suivant la formule communiquée à chacun des associés dans le cadre de la convocation à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société ainsi refondus.

Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 36.576 actions ont voté pour.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 9.453 actions se sont abstenus.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 2.188 actions, ont voté contre.

Cette résolution est rejetée à défaut d'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 36.842 actions ont voté pour.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 8.641 actions se sont abstenus.
Les associés présents ou représentés et s'exprimant possédant 2.187 actions, ont voté contre.

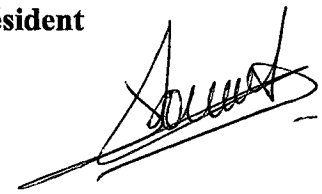
Cette résolution est rejetée à défaut d'unanimité.

CLOTURE

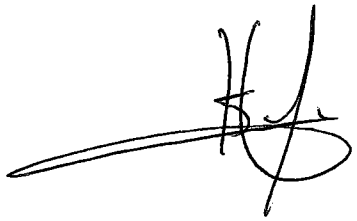
L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui se trouve dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Monsieur Laurent BOUVET
Président



Monsieur Sébastien LAFON
Secrétaire de Séance



FL/SF

ABATTOIR SALARIES SOLIDAIRES NORMANDIE
A.S.S.N.
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 563.640 €
Siège Social : SAINTE CECILE (50)
Rue Armand Ligot
RCS COUTANCES 814.083.622

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 3 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 3 mars,
A 14 heures,
Au siège social,

Les membres du Comité de Direction de la Société ABATTOIR SALARIES SOLIDAIRES NORMANDIE se sont réunis sur convocation verbale du Président nommé par l'Assemblée Générale en date du 23 février 2016, chacun desdits membres ayant renoncé à être prévenu de la présente réunion au moins quinze jours avant dans les conditions statutaires et réitérant cette renonciation par la signature du procès-verbal.

Sont présents :

- Monsieur Maxime ROUSSEL,
- Madame Laetitia TESNIERE,
- Monsieur Franck JARDIN,
- Monsieur Gilbert ANFRAY,
- Monsieur Anthony BINARD,
- Monsieur Bruno LANGELIER,
- Monsieur Pascal FERON,
- Monsieur David BAUMEL,
- Monsieur Thierry OZENNE,
- Monsieur Franck CHRETIENNE,
- Madame Isabelle LEBOUVIER,
- Monsieur Florent PIEN,
- Monsieur Ludovic MARTIN,
- Madame Sylvie ETARD,
- Monsieur Laurent MACHARD,
- Monsieur Yohann MONTAIGNE,
- Madame Florence BARBOT.

Monsieur Laurent BOUVET préside la séance et Monsieur Maxime ROUSSEL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président constate que tous les membres du Comité de Direction sont présents.

En conséquence, le Comité de Direction peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Ratification de la nomination du Président et désignation de ce dernier en qualité de Président du Comité de Direction.
- Nomination d'un Vice-président du Comité de Direction.
- Pouvoirs.

La délibération est alors ouverte et après examen et échange de vues, Monsieur le Président met aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – RATIFICATION DE LA NOMINATION DU PRESIDENT ET DESIGNATION DE CE DERNIER EN QUALITE DE PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction entérine la nomination de Monsieur Laurent BOUVET, demeurant à BEAUCHAMPS (50) La Corbinière, en qualité de Président de la Société, désigné à ce titre par l'Assemblée Générale des associés du 23 février 2016, pour une durée de quatre (4) années et ce, à compter de ce même jour et décide de désigner ce dernier en qualité de Président du Comité de Direction pour la même période.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction décide de nommer M ROUSSEL Axine demeurant à DOMJEAN() 50420, en qualité de Vice-Président du Comité de Direction, pour la durée du mandat du Président du Comité de Direction.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

Le Comité de Direction confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LB FB SE FC
FL AB LB
PF MC TO A-G MR IT

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Monsieur Laurent BOUVET
Le Président

- Monsieur Maxime ROUSSEL
Le secrétaire de séance

Madame Laetitia TESNIERE

Monsieur Franck JARDIN

Monsieur Gilbert ANFRAY

Monsieur Anthony BINARD

Monsieur Bruno LANGELIER

Monsieur Pascal FERON

Monsieur David BAUMEL

Monsieur Thierry OZENNE

Monsieur Franck CHRETIENNE

Madame Isabelle LEBOUVIER

Monsieur Florent PIEN

Monsieur Ludovic MARTIN

Madame Sylvie ETARD

Monsieur Laurent MACHARD

Monsieur Yohann MONTAIGNE

Madame Florence BARBOT